

Procès-verbal de nomination d'une directrice générale de SAS 3M ARBO & OR

4 route de Saint Genies, 34490 PAILHES

au capital de 4 000 €

Décisions du Président

Le 27 août 2025, Monsieur BENDJELLOUL MOHAMED, président de la SAS 3M ARBOR & OR a pris les décisions suivantes, relatives à la nomination et aux pouvoirs d'une directrice générale.

Décisions :

1- **Madame BOUKHENAF épouse BENDJELLOUL DOUNIA** est nommée directrice générale de la société SAS 3M ARBO & OR, en cours d'immatriculation au RCS de BEZIERS, pour une durée illimitée.

Intervenant aux présentes, **Madame BOUKHENAF épouse BENDJELLOUL DOUNIA** déclare accepter ces fonctions et n'être frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de l'empêcher de les exercer.

2- Pour l'exercice de ses fonctions de directrice générale, **Madame BOUKHENAF épouse BENDJELLOUL DOUNIA** est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société SAS 3M ARBO & OR dans la limite de l'objet social défini dans ses statuts.

3- Toutefois, **Madame BOUKHENAF épouse BENDJELLOUL DOUNIA** doit obligatoirement obtenir l'autorisation préalable du Président, pour les décisions suivantes :

a) au-dessus d'une somme de 1 000 euros pour une seule et même opération, pour contracter au nom de la société, en vue de tous travaux et entreprises, faire toutes soumissions, passer, signer, exécuter tous marchés ou contrats, les modifier ou les résilier, signer tous avenants ;

b) au-dessus d'une somme de 1 000 euros pour une seule et même opération, pour acquérir ou céder tout titre de participation, recourir à l'emprunt, agir en justice ou transiger.

4- **Madame BOUKHENAF épouse BENDJELLOUL DOUNIA**, est autorisée, en tant que directrice générale, à consentir des subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

5- La rémunération annuelle de **Madame BOUKHENAF épouse BENDJELLOUL DOUNIA** est fixée, au titre de ses fonctions de directrice générale, à zéro (0 €) euros par an.

Par ailleurs, **Madame BOUKHENAF épouse BENDJELLOUL DOUNIA** aura droit au remboursement de ses frais dûment justifiés.

6- Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités de publicité et de dépôt prévues par la loi.

Fait à Béziers, le 27 août 2025, en 4 exemplaires

Signature du Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' with a horizontal stroke extending to the left.

**Madame BOUKHENAF
épouse BENDJELLOUL DOUNIA**

Signature de la directrice générale,
précédée de la mention manuscrite
« Bon pour acceptation des fonctions
de directrice générale ».

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'B' followed by a stylized 'Boul'.